

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACT HAUTES-ALPES

04 50 51 97 47
LDLlegales05@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les porteurs des annonces juridiques et légales sont inscrits sur l'Annuaire de 21 décembre 2014, le 10 décembre 2017, qui fixe les règles de présentation ainsi que les modalités d'édiction, art. 128 R 10 (11ème colonne page 202).

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



MAIRIE DE L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Alain SANCHEZ - Maire
17 avenue Charles De Gaulle
05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE - Tél. : 04 92 23 10 03
mél : services.techniques@ville-argentiere.fr
web : http://www.ville-argentiere.fr
SIRET 21050006200018

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Maîtrise d'œuvre - Travaux d'accessibilité des établissements ERP communautaires
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non
Les variantes sont exigées : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Ou
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée
Remise des offres : 11/03/22 à 17h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Pour tous renseignements complémentaires joindre Monsieur LOPEZ Thierry Directeur des Services Techniques à services.techniques@ville-argentiere.fr
Envoi à la publication le : 07/02/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marches-publics.info>

293956600

Procédures formalisées



COMMUNE DE MONTGENEVRE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Guy HERMITTE - Maire
Hôtel de ville - BP 13 - 05100 MONTGENEVRE
Tél : 04 92 21 92 88
mél : uba.mairie@montgenevre.com
web : http://www.montgenevre.fr
SIRET 21050085600013

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
L'avis implique un marché public
Objet : Entretien ordinaire des parcours de golf de Montgenèvre.
Référence acheteur : 2022-MTG-03
Type de marché : Services
Procédure : Procédure ouverte
Code NUTS : FR102
Lieu principal de prestation : ROUTE ITALIE
05100 Montgenèvre (05)
Durée : 48 mois
Description : Entretien des parcours du Golf
Classification CPV :
Principale : 90070000 - Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - OUI
Forme du marché : Division en lots ; non
Les variantes sont refusées
Valeur estimée hors TVA : 320 000,00 €
Options : non
Réconductions : oui
1 an renouvelable 3 fois
Conditions relatives au contrat
Conditions particulières d'exécution : NON
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du

candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession ;
Liste et description succincte des conditions :
Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
VOIR RC
Marcé réservé : NON
Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON
Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Remise des offres : 08/03/22 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 08/03/22 à 12h15
Lieu : Montgenèvre (05)

Renseignements complémentaires :
Il s'agit d'un marché périodique : OUI
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE, 22-24 rue Breteuil, 13006 Marseille - Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87, mél : greffe.ta-marseille@uradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Il est possible d'exercer contre la présente procédure de passation, devant le Président du Tribunal Administratif de Marseille, l'un ou l'autre des deux référés suivants l'un étant exclu(e) de l'autre :
- un référé pré-contractuel dans les conditions prévues à l'article L.561-1 du code de justice administrative (CJA) ;
- un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L.561-13 et suivants du CJA.
Il sera également possible, aux candidats évincés ou à des tiers, de déposer une requête en contestation de validité du contrat (recours de plein contentieux), devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, ass. 16 juillet 2007 N° 291545, CE, 04 avril 2014 N° 358994).
Envoi à la publication le : 03/02/22
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 03/02/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marches-publics.info>

29385400

AVIS

Avis administratifs



COMMUNE DE MONTROND

La préfecture des Hautes-Alpes communique

Par arrêté préfectoral n° 05-2022-01-31-001 du 31 janvier 2022, l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration de la protection rapprochée.
- Les travaux de forage des Paox,
- L'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration du périmètre de protection immédiate,
- L'institution des servitudes dans le périmètre de protection rapprochée.
Cet arrêté peut être consulté en mairie de Montrond, où il sera affiché pendant une durée minimale de deux mois et en préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Politiques Publiques Pôle Coordination et Instruction - Cellule Développement Durable/Procédures Réglementaires).

294053900

Enquêtes publiques



COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n° 2021-DPP-CDD-77 du 28 décembre 2021, a été prescrite une enquête préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique, à la demande de la Communauté de Communes du Guillevost-Quayras, en vue de la création d'un réseau de collecte dans le hameau des Clots et d'un réseau de transfert des eaux usées jusqu'au village de Saint-Clément-sur-Durance.
Le public pourra consulter le dossier de cette enquête pendant 26 jours consécutifs, du mardi 22 février 2022 au vendredi 18 mars 2022 inclus, en mairie des Saint-Clément-sur-Durance, aux heures d'ouverture habituelles au public de la mairie, soit : les mardis et vendredis de 13h30 à 17h00.
Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et parafiné par le commissaire enquêteur ou les adresses, par écrit, au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Clément-sur-Durance - Route nationale 94 - 05200 SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Clément-sur-Durance :
- le mardi 22 février 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 04 mars 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 18 mars 2022, de 14h00 à 17h00.
Monsieur ALAN DE SANTINI, Directeur unité commerciale retraitée, est désigné comme commissaire-enquêteur.
Le présent avis, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Saint-Clément-sur-Durance et publiés dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.
A l'issue de l'enquête, toute personne concernée pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur à la Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Politiques Publiques - Cellule Développement Durable / Procédures Réglementaires).
La préfecture statuera par arrêté sur l'établissement des servitudes.

La préfecture, le secrétaire général, Cédric VERLINE

298929000



COMMUNE D'AVANCON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2022-DPP-CDD-04 du 24 janvier 2022, il sera procédé, à la demande du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, en mairie d'Avançon, pendant 24 jours consécutifs, du lundi 21 février 2022 au mercredi 16 mars 2022 inclus :
- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour d'accès à Notre Dame du Laus ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.
Pendant toute la durée de cette enquête conjointe, le public pourra consulter les dossiers et consigner ses observations éventuelles sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet en mairie d'Avançon, pendant les heures d'ouverture au public, soit : le lundi de 9h00 à 12h00, le mardi, de 15h00 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le jeudi de 14h30 à 19h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.
Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie d'Avançon :
- lundi 21 février 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 16 mars 2022, de 14h00 à 17h00.
Le public pourra adresser ses observations, par écrit, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Avançon - le village 05230 AVANCON.
Dans un délai d'un mois, le commissaire enquêteur établira un rapport de cette enquête, le commissaire enquêteur et son rapport et ses conclusions seront déposés en mairie d'Avançon et en préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Politiques Publiques Pôle Coordination et Instruction - Cellule Développement Durable/Procédures Réglementaires).

Par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Jean-Paul Cadet, capitaine de police, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral suscite donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de ces enquêtes, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie d'Avançon. La préfecture statuera par arrêté, sur la demande de déclaration d'utilité publique et déclarera cessibles les propriétés dont l'acquisition est nécessaire à l'aménagement du carrefour d'accès à Notre Dame du Laus, sur la commune d'Avançon.

La préfecture, le secrétaire général, Cédric VERLINE

290889900

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE LAYE

Approbation de la modification N°1 du plan local d'urbanisme

Suite à la réception du courrier du contrôleur de légalité marquant la présence d'erreurs matérielles dans le dossier de modification n°1 du PLU, le Conseil Municipal de Laye a décidé de retirer la délibération n°2021/038 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Ce retrait a été effectué par délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2022 ; cette même délibération en date du 2 février 2022 approuve également le dossier de modification n°1 du PLU de Laye après correction des erreurs matérielles.
Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 04/02/2022.
Le dossier de modification n°1 du PLU approuvé est tenu à disposition du public à la mairie de LAYE aux jours et heures habituels d'ouverture.

294076900

COMMUNE DE SAINT-PONS

Déclaration de projet, intérêt général et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'implantation de parcs photovoltaïques.

Par délibération en date du 14 janvier 2022, le Conseil Municipal, après enquête publique, a déclaré d'intérêt général le projet de parc photovoltaïque et a approuvé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée et consultable en mairie et sur le site web de la mairie.
Le dossier PLU approuvé est à la disposition du public, à la mairie aux jours et aux horaires d'ouverture, sur le site web et en préfecture.

294139900

Avis divers

Divers

DÉCLARATION D'ABSENCE

Monsieur Jean-Loup VARNUSON né le 11 mars 1947 à CHATELAINÉ (08) a cessé de paraître en son domicile sis à Marseille, sans que l'on ait de nouvelle de lui depuis le 11 septembre 2008.
Jean-Loup VARNUSON a été vu pour la dernière fois dans les Hautes Alpes alors qu'il effectuait une randonnée en montagne seul. Son véhicule de marque Toyota immatriculé M05 210 a été retrouvé dans le hameau de



marchés publics

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

PHINÉ LIBÉRÉ | JEUDI 10 FÉVRIER 2022 | 15

COMMUNE DE SAINT-PONS

Déclaration de projet, intérêt général et mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'implantation de parcs photovoltaïques.

Par délibération en date du 14 janvier 2022, le Conseil Municipal, après enquête publique, a déclaré d'intérêt général le projet de parc photovoltaïque et a approuvé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Cette délibération est affichée et consultable en mairie et sur le site web de la mairie.
Le dossier PLU approuvé est à la disposition du public, à la mairie aux jours et aux horaires d'ouverture, sur le site web et en préfecture.

294139900

294076900

294053900

294053900

294053900

294053900

294053900

294053900

294053900

294053900